

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
SAINT CHRIST BRIOST**

Envoyé en préfecture le 02/04/2024
Reçu en préfecture le 02/04/2024
Publié le
ID : 080-218006609-20240328-DEL_13_280324-DE

Séance du 28 mars 2024

Délib. n° 13/280324

L'An deux mil vingt quatre, le vingt huit mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 10

Présent(s) : 7

Pouvoir(s) : 3

Date de convocation :

15/03/2024

Secrétaire de séance :

Mme SZAREK France

Etaient présents :

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr BURLAT Julien
Mr BIGOT Arnaud	Mr DEVAUX Maxime	Mme SZAREK France
Mme GRIMAUX Brigitte		

Absent(s) excusé(s) : Mr LEPOIX Pierre, Mme LECAT Vanessa, Mme GRIFFON Brigitte

Pouvoir(s) : Mr LEPOIX Pierre à Mr LABRUYERE Renaud

Mme LECAT Vanessa à Mme SZAREK France

Mme GRIFFON Brigitte à Mr DEVAUX Maxime

**Objet : DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC
EFFECTUÉS PAR LA FDE 80 (Fédération Départementale d'Energie de la Somme)**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 18 points lumineux neufs, dans la rue du Canton des Vignes, Place de Briost et rue du Tordoir de la Commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de **25 593,00 € TTC**.

Si le Conseil Municipal accepte, il sera établi entre la Fédération Départementale d'Energie de la Somme et la commune une convention pour la maîtrise d'ouvrage des travaux suivant le plan de financement suivant :

• **Détail des montants pris en charge par la Fédération**

✧ 20 % du coût HT dans la limite des dépenses

✧ 50 % du coût HT des travaux de rénovation d'armoire de commandes et de mise aux normes du réseau

✧ La maîtrise d'œuvre de 7 % du coût HT des travaux

✧ La TVA sur les travaux.....

11 158,00 €

• **Subvention Fonds Vert.....**

4 313,00 €

• **Contribution de la Commune.....**

10 122,00 €

Monsieur le Maire précise que cette opération sera acceptée sous la condition d'obtention de la subvention du Fonds Vert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage,
- d'accepter la contribution financière de la commune estimée à 10 122,00 €.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

